

Licence de transport routier de marchandises et Immatriculation européenne de vos Véhicules Utilitaires de + de 3,5 t.

Vous souhaitez obtenir une licence de transport routier de marchandise pour des véhicules de moins de 3,5 tonnes, ou pour des véhicules supérieur à 3,5 Tonnes ?

De façon générale, l'obtention d'une licence est une démarche compliquée nécessitant une certaine formation et justifier d'une longue expérience. Nous proposons donc de l'obtenir de façon simplifiée, et de vous faire profiter d'une société étrangère offrant une fiscalité particulièrement légère et souple pour allier obtention de la licence de transport de marchandise et fiscalité optimisée.

- Vous n'avez pas de capacité de professionnelle ?
- Vous n'avez pas passé l'examen ?
- Vous n'avez pas de diplôme spécialisé en transport ?
- Vous n'avez pas d'expérience pratique de cinq ans ou plus ?
- Ni le gérant ni les actionnaires de votre société ou projet ne peuvent satisfaire à ces critères ?
- Vous n'êtes pas inscrit à un Registre de Transporteurs et Loueurs ?

Créez votre société à l'étranger, et obtenez une licence de transport routier de marchandises européenne vous permettant d'effectuer tous transports en Europe sans limite de circulation.

De plus, nous immatriculons sur demande les camions et remorques en plaques étrangères.

L'impôt sur les sociétés selon la juridiction n'excède pas 15 %.

Comment cela fonctionne ?

1. Nous enregistrons votre société à l'étranger
2. Nous obtenons votre licence Européenne de transport routier de marchandise
3. Nous immatriculons vos camions à l'étranger

Précisions :

La licence est accordé à la société et non à titre personnel, ainsi la société possédera la licence et le chauffeur du camion sera soit salarié d'une société de transport soit effectuant une mission de transport pour le compte de la société détentrice de la licence dont copie sera conservée à bord du camion lors de tout contrôle de police.



Licence
Européenne
de Transport
Routier



Combien ca coûte ?

Plusieurs coûts sont à prendre en compte :

1. Création de la société 5.200 euros environs (avec ouverture compte bancaire)
2. Obtention de licence de transport de marchandises (4.800 Euros)
3. Immatriculation des véhicules et taxes à l'essieu (le coût de la carte grise est en moyenne 20% moins cher qu'en France)
4. Frais d'immatriculation des véhicules par nos soins : 600 Euros par véhicule.

Quel délai ?

On peut considérer un délai de 4 semaines nécessaire pour l'obtention de la licence de transport de marchandise après création de la société de transport.

Conditions requises

- Avoir une personne sur place faisant la demande et ayant une capacité de transport (fourni par nos soins)
- Pouvoir prouver que la société dispose de 5500 Euros sur son compte bancaire.
- Si vous souhaitez immatriculer les véhicules P.L, ces derniers devront se rendre sur place pour une visite avant immatriculation, néanmoins l'immatriculation des véhicules en plaques étrangère n'est pas indispensable.
- Pas d'autres conditions

Pour plus d'information contactez nous au 01 43 73 29 20